

Les déchets et l'environnement

Davantage de progrès, plus de déchets

Plus moderne et plus dynamique, la France change de visage à partir des années 60. Les évolutions démographiques et technologiques influencent les modes de vie des Français et engendrent des habitudes de consommation différentes.

Nous étions 45,7 millions d'habitants en 1960, nous voici près de 63 millions en 2006... la population de la France a bondi et le profil des familles évolue considérablement. Femmes actives, monoparentalité, célibat, nomadisme... les industriels de l'agroalimentaire s'adaptent et proposent des produits conditionnés différemment : plats cuisinés en barquettes, sachets individuels, petits formats...

En France, les ménages génèrent 5 millions de tonnes de déchets d'emballage par an, soit 100 milliards d'unités d'emballages, alimentaires ou non.

Cette modernisation rapide de la France provoque une augmentation continue de la production de déchets ménagers. Entre 1960 et 2006, le tonnage des ordures ménagères a doublé pour atteindre près de 400 kg par an et par habitant.

Le poids annuel des déchets ménagers des Français = près de 3 000 fois le poids de la charpente métallique de la Tour Eiffel ! (7 300 tonnes)



Réduire nos déchets : un impératif écologique et économique

La gestion des déchets n'est pas seulement un impératif écologique, c'est aussi un impératif économique.

De plus, le traitement des déchets est une industrie à part entière, en plein essor, créatrice d'emplois et de nouveaux métiers.

Les coûts de traitement et de collecte sont justifiés car ils permettent d'économiser des matières premières et de l'énergie, se traduisant par des impacts positifs sur l'environnement et la santé publique. La mise en décharge est finalement la solution la plus onéreuse.

Le traitement des déchets : une obligation réglementaire

État, collectivités, particuliers, entreprises, chacun a sa part de responsabilité dans la poursuite de cet objectif : trier et recycler un maximum de déchets pour préserver l'environnement.

Aussi, pour limiter les impacts liés aux déchets, le législateur a mis en place un certain nombre de mesures :

- La loi du **15 juillet 1975** sur la gestion des déchets, modifiée par le **décret du 1^{er} avril 1992** : l'État doit prendre les mesures nécessaires pour interdire l'abandon, le rejet et l'élimination incontrôlée des déchets. Les entreprises responsables de la mise sur le marché d'emballages ménagers doivent "contribuer ou pourvoir à leur valorisation".

- La directive européenne du **14 décembre 1994** qui invite tous les pays européens à trier, collecter et recycler les emballages.
- La charte de concertation de **juillet 1996**, qui engage les élus locaux à promouvoir la participation des citoyens aux projets de collecte sélective, afin de rendre obligatoire la valorisation des déchets.
- Enfin, depuis le **1^{er} juillet 2002**, les installations d'élimination des déchets par stockage sont désormais autorisées à n'accueillir que des déchets ultimes, des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités ou valorisés, impliquant la fermeture des décharges traditionnelles.

Des consommateurs plus citoyens

Les consommateurs ont également un rôle à jouer dans la réduction des déchets ménagers.

Si tout être humain a le droit de vivre dans un environnement de qualité, il a aussi des devoirs :

- un devoir de protéger et de respecter son environnement.
- un devoir d'agir en citoyen responsable pour que le monde reste vivable pour les générations futures.

En adoptant certains gestes quotidiens, nous contribuons à réduire les impacts des activités humaines sur la planète. Alors faisons le bon geste !

- **En achetant mieux** : choisir des formats de produits mieux adaptés à notre consommation, éviter des produits avec des suremballages inutiles, privilégier des produits respectueux de l'environnement, se servir d'un cabas ou de sacs réutilisables au lieu des sacs de caisse jetables...
- **Et en jetant mieux** : trop de déchets sont encore abandonnés n'importe où (dans la rue, sur des terrains vagues, en forêt...). Les dépôts sauvages sont des nuisances visuelles et olfactives, parfois irréversibles. Les ordures ont longtemps été jetées à la mer, loin des côtes pour que marées et courants ne les ramènent pas ! Les océans accueillent des masses de déchets inertes du monde entier et sont parfois alimentés par des fleuves pollués. La planète n'est pas une gigantesque décharge, alors jetons nos déchets à la poubelle et trions-les afin qu'ils puissent être recyclés et valorisés !

LA SOLUTION : LES "4 R"

- **Réduire** : acheter différemment et en privilégiant des matières dont le recyclage est bien développé.
- **Réutiliser** : prolonger la vie utile d'un bien de consommation en l'utilisant un maximum de fois avant de le jeter à la poubelle.
- **Réparer** : pour prolonger la durée de vie de l'objet.
- **Recycler** : participer aux initiatives de collecte sélective et ne pas abandonner sur les trottoirs, papiers, canettes vides... mais se servir des poubelles installées dans les rues.

Les organismes clés de la gestion des déchets

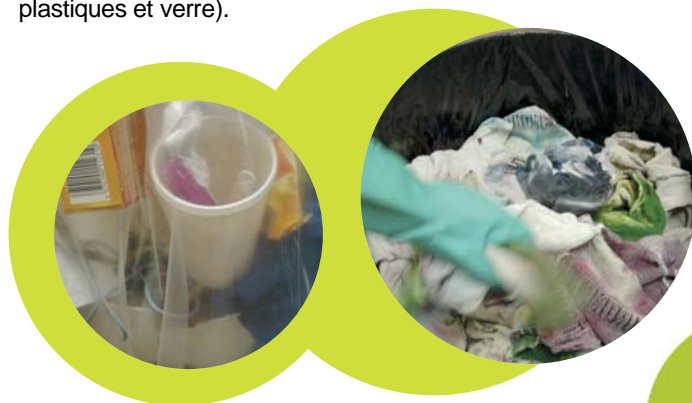
Ils ont un rôle d'interface entre les entreprises mettant sur le marché des produits emballés, les collectivités locales gestionnaires des dispositifs de collecte et de traitement des déchets, et les industriels en charge de la reprise et du recyclage des matériaux.

Éco-Emballages

Eco-Emballages est investie depuis 1992 d'une mission d'intérêt général : organiser, superviser et accompagner le tri et la valorisation des emballages ménagers en France. Les fabricants d'emballages lui versent une contribution en contrepartie de la promotion des collectes sélectives et du suivi du recyclage effectif par les filières matériaux.

ADELPHÉ

Société agréée par les Pouvoirs Publics pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers, ADELPHÉ a été créée en 1993 à l'initiative des opérateurs du secteur des vins et spiritueux. Progressivement son champ d'intervention s'est étendu à tous les secteurs d'activité économique et à tous les matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton, plastiques et verre).



Les pictogrammes à connaître

Des logos écologiques informent sur le caractère respectueux de l'environnement de certains produits. Les produits labellisés sont moins toxiques pour l'environnement sur tout ou partie de leur cycle de vie (conception, fabrication, production, utilisation, élimination). Pour les repérer, il existe des logos et labels officiels qui répondent à des critères et à des contrôles spécifiques.

Il existe 3 catégories de logos :

1- Les écolabels

Ils relèvent d'une certification officielle, délivrée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation).

Les objectifs des écolabels officiels sont :

- Promouvoir la conception, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant un impact moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.
- Mieux informer les consommateurs de l'impact des produits sur l'environnement.



2- Les logos écologiques privés



3- Les logos qui ne sont pas des écolabels (mais qui donnent des informations sur le recyclage)



Ce logo a été créé en 1993. Il représente le **point vert d'Éco-Emballages**. Quand vous achetez un produit où figure ce logo, cela signifie qu'un centime d'euro a été versé à Éco-Emballages.

Attention, ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable !!!



Ce logo signifie que le papier a été fabriqué à partir de **papier recyclé**.

Papier recyclé



Tidy man :

Ce symbole invite à jeter l'emballage des produits dans une poubelle.



La boucle de Möbius : Ce logo indique que le produit ou l'emballage contiennent des matériaux recyclés. Le pourcentage de matières recyclées contenues est indiqué par le chiffre.



Il indique un produit ou un emballage qui est **entièrement ou partiellement recyclable**.



Acier Recyclable indique la qualité magnétique de l'acier qui facilite son tri et son recyclage.



Ce logo indique que **l'aluminium est recyclable**.



Ce logo **identifie le type de plastiques** : PET, PEHD, PVC, PE-LD, PP, P.

PEHD